

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION 31.03.2023</p>	<p align="center">L'an deux mille vingt-trois Le 13 avril à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE 31.03.2023</p>	<p align="center"><u>Etaient présents :</u></p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE 19</p> <p>PRESENTS 15</p> <p>VOTANTS 17</p>	<p>Michel GUIARD, Bernard DELTRUC, Christine CHARPENTIER, Paul DUBRAY, Christine DELTRUC, Claude VAUTIER, Anne-Marie SANSONE, Véronique AUFFRET, David COPIER, Sylvie TOUGNE CABES, Arnaud BESSIERE, François BAVIERE, Jérémy CARON, Nicolas WISNIEWKI, Emmanuel MAES. Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p align="center"><u>Absents excusés :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI, Arnaud BLIN</p> <p align="center"><u>Absentes :</u> Laurence VAN DER BEKEN, Rebecca DE PUERTAS JOSEPH</p> <p align="center"><u>Pouvoirs :</u> Anne-Noëlle PLUZANSKI à Christine DELTRUC Arnaud BLIN à Paul DUBRAY</p> <p align="center"><u>SECRETAIRE :</u> Emmanuelle MAES a été élue secrétaire de séance</p>
<p>Délibération N° 14/23</p> <p><u>Objet :</u></p> <p align="center">CHANGEMENT DE L'ECLAIRAGE INTERIEUR DU TENNIS COUVERT ET DU TERRAIN D'ENTRAINEMENT DE FOOTBALL</p>	<p>Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu’après avoir équipé en éclairage LED l’ensemble de l’éclairage public de toute la commune y compris la zone d’activité ainsi que les deux groupes scolaires, il subsiste pour terminer cette opération, une dernière phase :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’éclairage intérieur du court de tennis couvert et l’éclairage du terrain de football d’entraînement. <p><u>Coût de ces réalisations :</u></p> <p><u>Tennis couvert :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût H.T : 13 070.44 euros - Coût TTC : 15 684.53 euros <p><u>Terrain d’entraînement football :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût H.T : 9 843.44 euros - Coût TTC : 11 812.13 euros <p><u>Coût total HT :</u> 22 913.88 euros <u>Coût total TTC :</u> 27 496.66 euros</p> <p>Souhaitant solliciter le Fond Vert (L’Etat), la Région et le Département, le plan de financement pourrait être le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût HT : 22 913.88 euros - Subvention Fond Vert 35% : 8 019.86 euros - Subvention Région 20% : 4 582.78 euros - Subvention Département 25% : 5 728.47 euros - Reste à charge commune hors TVA : 4 582.77 euros - Avance TVA : 4 582.78 euros

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

Le conseil municipal après débat et à l'**UNANIMITÉ** :

ACCEPTTE, ce projet et le plan de financement proposé.

ACCEPTERA, de prendre en charge la différence entre les subventions demandées et celles octroyées.

SOLLICITE, l'Etat (Fond Vert), la Région et le Département pour une subvention.

Délibéré les jour mois et an que dessus,

Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 14/04/2023

Le Maire : M.GUIARD